

VILLE DU BLANC-MESNIL

Rapport sur les orientations budgétaires pour le débat d'orientation budgétaire

16 décembre 2025

Table des matières

Introduction	3
I – Le contexte financier dans lequel s’inscrit le projet de budget 2026 de la Ville du Blanc-Mesni..	4
1.1 L’apparente normalisation de la situation économique internationale	4
1.2 L’année 2026 : exercice charnière pour la crédibilité des finances publiques de la France	7
1.3 Le retour d’une gouvernance des finances locales par l’Etat via le levier des recettes.....	9
1.4 A l’automne 2025, une procédure budgétaire nationale à nouveau incertaine.....	11
II – Une structure budgétaire saine et pilotée de la Commune	15
2.1 Une section de fonctionnement maîtrisée.....	15
2.1.a Vision détaillée de la formation de l’épargne brute en 2025	15
2.1.b Des recettes de fonctionnement stabilisées	15
2.1.c Des dépenses de fonctionnement dans la continuité	17
2.2 Une section d’investissement massifiée et agilement financée en 2025	21
III – Une capacité de financement croissante et une solvabilité budgétaire confortée	25
3.1 Structure et gestion de l’encours de dette	25
3.2 Evolution des épargnes	28
3.2.a Une stabilisation de l’épargne de gestion	28
3.2.b La stabilisation de l’épargne brute.....	29
3.2.c La consolidation de l’épargne nette	30
3.3 L’évolution toujours tendancielle à la baisse de la capacité de désendettement.....	30
IV – Fiscalité directe	32
4.1 Situation des taux.....	32
4.2 Produits de la fiscalité	32
V – Effectifs et charges de personnel	33
5.1 Evolution des effectifs	33
5.2 Dépenses de personnel de la Ville.....	35
5.3 Indemnités des élus.....	36

Introduction

Dans la droite ligne de la préparation du budget 2025, l'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2026 a posé le cadre d'un dialogue exigeant par les enjeux qui s'ouvrent au pays en matière de gestion des finances publiques mais fortement perturbé par l'instabilité du contexte politique national. Cette instabilité budgétaire se superpose à la persistance des désordres géopolitiques.

Le budget communal présenté pour l'année 2026 s'ancre dans les réalisations des exercices précédents et sur le fondement des engagements déjà pris par la municipalité. La boussole constituée par la gestion fine des dépenses de gestion est maintenue au profit d'un autofinancement brut soutenu des investissements.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire en permettant d'informer les élus sur la situation financière de la commune, des trajectoires macro-économiques et de débattre sur les choix qui seront effectués lors du vote du budget primitif.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 seront notamment évoqués la structure et la gestion de la dette, les évolutions des dépenses relatives à la masse salariale, les engagements pluriannuels envisagés. Le contenu de ce rapport doit permettre d'éclairer le contexte dans lequel se formalisera l'équilibre financier du budget 2026. En section de fonctionnement, il s'agit de savoir si la collectivité dégage des ressources suffisantes pour répondre de manière efficiente à sa mission de service public et pour financer ses projets d'investissement sans grever l'avenir.

Si l'année 2026 est marquée par la tenue des élections municipales, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques est solidement maintenue ce qui implique de poser les jalons financiers de la nouvelle gouvernance des finances locales dans laquelle l'Etat souhaite engager les collectivités.

Ainsi, le présent document doit permettre la tenue d'un débat transparent sur le contexte actuel des finances publiques et la situation financière de la Ville à l'aune des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2026 en cours de discussion.

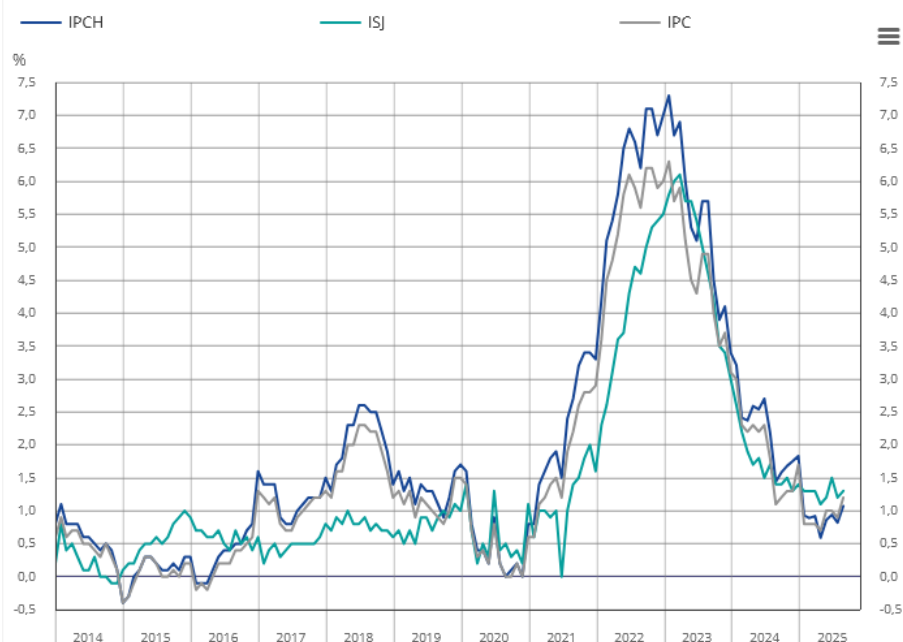
I – Le contexte financier dans lequel s’inscrit le projet de budget 2026 de la Ville du Blanc-Mesnil

1.1 L’apparente normalisation de la situation économique internationale

La préparation budgétaire 2026 s’inscrit dans un contexte macroéconomique sujet aux tensions commerciales et géopolitiques. Le tableau dressé par les observateurs en cette fin d’année intègre un regain d’incertitudes du fait de menaces de l’administration américaine sur une hausse des droits de douane, la persistance de déséquilibres structurels au sein des économies mondiales tout en présentant une sensibilité aux conflits ancrés ou sporadiques.

La projection d’inflation se situe à 1,1% du PIB en 2025 puis serait projetée à 1,3% en 2026. Le point central de cette jugulation de l’inflation, s’apprécie sur l’évolution des prix de l’énergie en baisse de 4,4 % en septembre 2025, après -6,2 % en août. Cette faible inflation s’explique par une contribution négative de l’inflation énergétique et la baisse des cours du pétrole début 2025. Toutefois, les produits alimentaires seraient affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux. On observe également une augmentation des coûts des services (2,4 % en septembre 2025, après +2,1 % en août 2025), présentant une certaine inertie malgré le ralentissement des salaires. La projection sur laquelle se fonde le gouvernement français pour le budget 2026 est fixée à +1,1% en 2025, +1,3% en 2026 puis 1,75% en 2027. Cette fluctuation de l’inflation est alimentée par la fin de mesures temporaires et la fin de compétition tarifaires en matière de télécommunication (cette guerre tarifaire ayant permis de baisser de 0,2 pt l’inflation depuis janvier 2023). En élargissant le spectre de l’inflation à la Zone Euro, la situation de la France apparaît favorable en raison d’un marché de l’emploi moins tendu, d’une certaine configuration des opérateurs de réseaux et des effets des mesures liées à la maîtrise de la hausse des coûts de l’énergie. L’estimation de l’inflation projetée dans le rapport sur le PLF 2026 serait donc de 1,3% en France, 1,5% en Italie, 1,7% en Espagne et 1,9% en Allemagne.

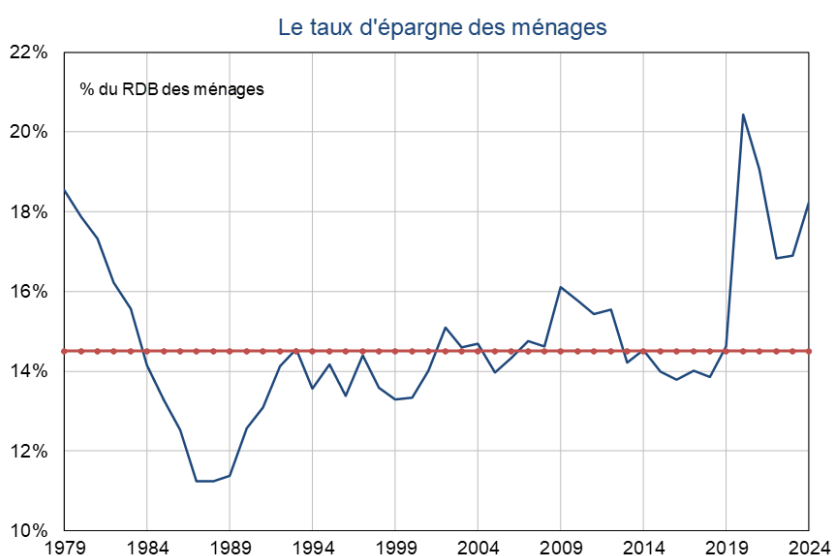
Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.

Après sept baisses de taux successives depuis juin 2024, la BCE parie sur une stabilisation de l'inflation autour de sa cible à 2%. Ainsi, elle a abaissé son taux de dépôt à 2% soit le taux neutre (ni stimulant ni un frein à l'économie). Cette politique semble porter ses fruits par une hausse des prêts aux états et aux ménages (+2,6% en un an en mars 2025) tirés par les prêts à la consommation (+4,1%) et les crédits immobiliers (+1,7%). A noter que ce mouvement de desserrement de la politique monétaire semble donc s'être distingué dans la plupart des économies mondiales sauf aux Etats-Unis où la Fed a figé ses taux puis n'a engagé une détente que récemment en septembre et en octobre 2025 dans une fourchette entre 3,75% et 4%.

Toutefois, ce desserrement monétaire n'écarte pas un taux d'épargne toujours très élevé au niveau national (18,9 % au 2ème trimestre 2025 contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid) mais lequel amorce une lente baisse en ce fin de troisième trimestre 2025. Le rebond de la consommation des ménages s'apprécierait avec la poursuite d'une détente du marché du travail. Le taux de chômage a atteint 7,2 % au deuxième trimestre 2025, un palier relativement bas, mais il reste supérieur à celui des grandes économies européennes comme l'Allemagne. La France continue de connaître une dissymétrie entre une offre d'emplois dans certains secteurs (numérique, transition énergétique) et une demande de travail plus classique dans d'autres (industrie traditionnelle). Le marché du travail reste également segmenté, avec une précarité qui touche significativement les jeunes et les travailleurs peu qualifiés.



Source : DG Trésor, Flash Conjoncture France – Quels facteurs pourraient expliquer le taux d'épargne élevé en France ?, juin 2025.

S'agissant de la croissance à moyen terme, le rebond de la consommation des ménages prévue en 2026 (+0,9% par rapport à 2025) et le regain d'investissement des ménages en 2025 (+0,8%) poseraient les bases d'une consolidation en 2027 (+3,3%) notamment en raison d'un dynamisme des transactions dans la pierre ancienne. Les prévisions de croissance 2026 restent fragiles tant le contexte politique international est tendu (guerre en Ukraine, droits de douanes...). L'aggravation des tensions politiques (poursuite de la majoration des droits de douanes) pèserait davantage sur le niveau des échanges commerciaux et impacterait la consommation intérieure et les investissements. A l'inverse, l'annulation de la majoration des droits de douane soulagerait les économies occidentales.

Toutefois, l'inflation devrait connaître un rebond si l'inflation des prix alimentaires et si les prix de l'énergie repartaient à la hausse. Ce scénario obligerait les banques centrales à ralentir la diminution des taux directeurs. Nous aurions ainsi un ralentissement supplémentaire de la consommation et de l'investissement.

	2024	Prévisions Septembre 2025	
		2025	2026
Economie mondiale	3,3%	3,2%	2,9%
Economies avancées			
Etats-Unis	2,8%	1,8%	1,5%
zone euro	0,8%	1,2%	1,0%
Allemagne	-0,5%	0,3%	1,1%
France	1,1%	0,6%	0,9%
Japon	0,1%	1,1%	0,5%
Royaume-Uni	1,1%	1,4%	1,0%
Pays émergents			
Chine	5,0%	4,9%	4,4%
Inde	6,5%	6,7%	6,2%

Source : Prévisions croissance du PIB - OCDE septembre 2025.

Dans son avis n°5-2025 rendu le 9 octobre 2025 à propos du projet de loi de finances pour 2026, le Haut conseil des finances publiques (HCFP) s'est prononcé sur les prévisions économiques sur lesquelles s'est fondé le Gouvernement pour élaborer le projet de budget 2026. S'agissant du scénario économique, le réalisme de la copie de l'exécutif envisageant une croissance à 1% en 2026 est jugé réaliste en soulignant la baisse des prix du pétrole et l'assouplissement monétaire en zone euro. Au niveau mondial le ralentissement de la croissance se confirmerait en 2026 (+2,9% en 2026 selon l'OCDE après +3,2% en 2025). Malgré les relèvements des droits de douane américains, la croissance mondiale serait peu affectée en 2025. L'anticipation des hausses tarifaires ne s'est pas mécaniquement traduit par un net rebond de la croissance pré-hausse. Si la prévision de croissance de 1% formulée par le gouvernement français est réaliste, les prévisionnistes des organismes observateurs et des acteurs financiers (OCDE, OFCE, FMI, Commission Européenne) s'accordent sur une hausse de 0,9% de la croissance française. Prévision en léger retrait intégrant probablement les incertitudes relatives au fonctionnement des institutions nationales.

D'après les prévisions du FMI, une progression du volume mondial des échanges commerciaux atteindrait 2,9 % en moyenne en 2025/2026, cette croissance serait stimulée par les achats et l'anticipation d'investissements. Ces derniers seraient toutefois limités par la fragmentation prégnante du commerce mondial et le manque de feuilles de route claires, transparentes et fondées quant aux règles en matière de politique commerciale.

L'existence de signaux favorables telle que les baisses des taux directeurs ou l'inversion du taux d'épargne n'écarterait pas la situation financière préoccupante de la France.

Le déséquilibre budgétaire structurel de la France a été sanctionné mi-octobre par l'agence Standards & Poor's par l'abaissement de la note de la France de AA- à A+. Si la France conserve une signature de qualité du fait de son maintien en « A », la perspective se dessine à la négative pour 4 des grands établissements de notation (Moody's, Scope, KBRA et Credit reform). Le signal envoyé derrière ces baisses dans la notation s'apprécie quant à l'intensité du risque qu'un établissement aurait à financer la dette souveraine d'un pays. Les investisseurs renchérissent cette baisse sur la prime de

risque (taux d'intérêt) plus élevée alourdissant mécaniquement la charge de la dette. Ces notations oscillantes sur la solvabilité pourraient se répercuter sur l'attractivité de la dette souveraine de la France au profit d'autres états mieux notés.

En somme, l'économie française, bien qu'encore marquée par des tensions inflationnistes et des défis structurels, bénéficie d'une croissance modérée soutenue par la consommation interne, l'investissement public et une moindre exposition aux dissensions sur les droits de douane que ses voisins européens. Au sein de ce tableau attentiste, l'enjeu de la crédibilité des finances publiques de la France transparait quant au respect des trajectoires fixées.

1.2 L'année 2026 : exercice charnière pour la crédibilité des finances publiques de la France

A la fin du 1er semestre 2025, la dette publique française a dépassé 114% du PIB, pour atteindre 3.345 milliards d'euros, contre 113,2 % fin 2024. Selon l'Insee, celle-ci pourrait encore s'accroître à 116,2 % du PIB à la fin de l'année 2025, puis jusqu'à un pic de 118,1 % du PIB fin 2027. Dès lors, la dérive souvent annoncée, de plus en plus constatée, se matérialise.

Après deux exercices sombres pour les finances publiques ayant mené au creusement spectaculaire du déficit public bien loin de la trajectoire de retour à l'équilibre, une inflexion semble être atteinte. A la lecture du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025, le solde global des administrations publiques serait conforme à la trajectoire inscrite dans la loi de finances initiale : 5,4 % du PIB. Si la cible semble atteinte, la répartition est différente : alors que les comptes de la Sécurité sociale se sont dégradés plus significativement que prévu via une baisse des produits de la TVA et une hausse des dépenses, l'objectif de déficit des collectivités a lui été revu à la baisse à 0,5 point de PIB, au lieu du 0,6 attendu, et par l'Etat. Ce dernier s'est serré la ceinture très tôt dans l'année. A deux reprises, en mars puis en septembre 2025, les crédits des ministères ont fait l'objet d'annulations et de surgels par Bercy, après la réunion d'un Comité d'alerte sur les finances publiques. Au final, l'Etat et ses opérateurs affichent ainsi en 2025 un déficit à 4,6 % du PIB, légèrement inférieur à la prévision de début d'année (4,7 %).

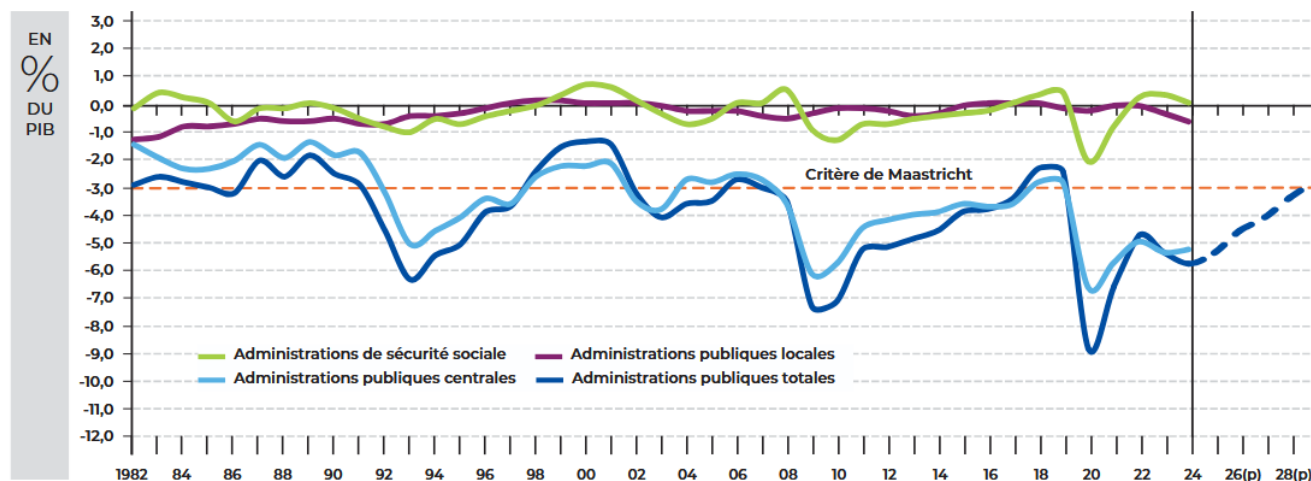
Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Déficit public	59,3 Md€	59,6 Md€	72,8 Md€	211,5 Md€	160,9 Md€	124,9 Md€	154,8 Md€	169,6 Md€	131 Md€
% PIB	2,6%	2,5%	3,0%	8,9%	6,5%	4,8%	5,5%	5,8%	5,4%

* 2025 : prévision inscrite dans le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

Comparativement à l'année 2024 durant laquelle la prévision de croissance, surestimée, avait été revue à la baisse et avait dégradée le déficit de 0,3 point, la projection de croissance fixée en 2025 dans la loi de finances à +0,7% semble être réaliste et être tenue d'ici la fin de l'exercice.

Le déficit des administrations publiques

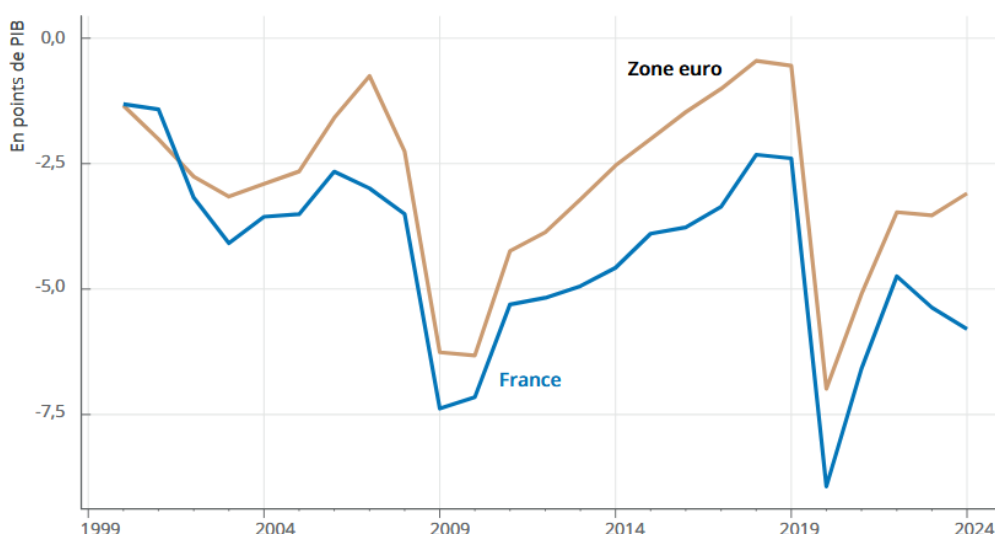
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

En réinscrivant cette situation à l'échelle des pays de l'Union européenne dont le déficit annuel moyen en 2024 était de 3,1 % du PIB (en amélioration de 0,3 point par rapport à l'année 2023 (3,4 %)), le caractère critique peut être soulevé pour qualifier le cas des finances publiques de la France. Cette situation certes alarmante trouve un écho particulier par une nouvelle caractéristique essentielle de la réforme du cadre européen de pilotage des finances publiques adopté en 2024. Ainsi, les plans budgétaires nationaux sont désormais appelés à devenir l'outil central du nouveau cadre de gouvernance économique de l'UE en intégrant la trajectoire des dépenses, les réformes et les investissements prévus par les pays pour atteindre le retour sous les plafonds européens et par voie de conséquence présenter un pilotage soutenable de leurs finances publiques.

Graphique 1. Comparaison du solde public français et de la zone euro



Source : OFCE, AMECO avril 2025, calculs des auteurs.

Engagé dans une trajectoire de retour sous les plafonds fixés dans les textes européens (déficit public < 3% PIB et dette publique < 60% PIB), le Gouvernement a donc actualisé la trajectoire initialement fixée dans le Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) 2025-2029. A partir de cet échelonnement pluriannuel, une stratégie globale a donc été établie et devrait rejaillir sur l’ensemble des administrations publiques dont les collectivités territoriales.

Trajectoire ajustée fixée dans l'état d'avancement annuel du Plan budgétaire et structurel à moyen terme (avril 2025)							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Déficit public (% PIB)	5,4%	5,8%	5,4%	4,6%	4,1%	3,4%	2,8%
Dette publique (% PIB)	109,8%	113,0%	114,1%	115,6%	116,2%	116,0%	115,5%

S’agissant du paradigme financier mobilisé dans le PSMT intéressant les collectivités territoriales, le dynamisme des dépenses de fonctionnement (+3,5 % en 2024 après +6,4 % en 2023¹) ainsi que les dépenses d’investissement indexées sur le cycle électoral sont particulièrement ciblés. Pour inclure les collectivités dans la trajectoire commune avec l’Etat et les administrations de sécurité sociale, une mesure est notamment inscrite avec un effet direct sur les dépenses : la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des finances publiques s’opère via un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

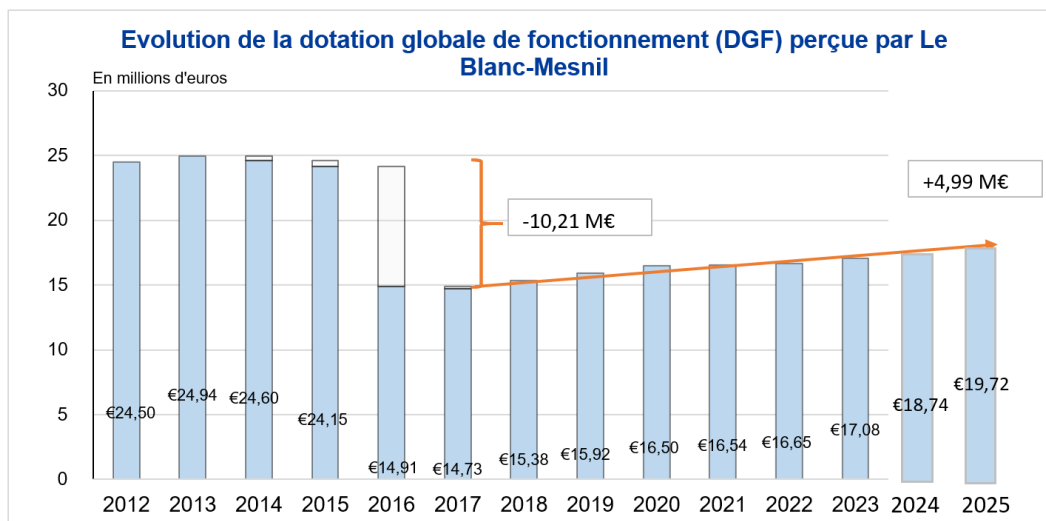
Dans la mesure où le redressement des comptes publics implique d’englober l’ensemble de administrations publiques, l’Etat tend à dessiner un pilotage des finances locales non plus par des objectifs d’évolution de dépenses mais par un instrument de maîtrise des recettes.

1.3 Le retour d’une gouvernance des finances locales par l’Etat via le levier des recettes

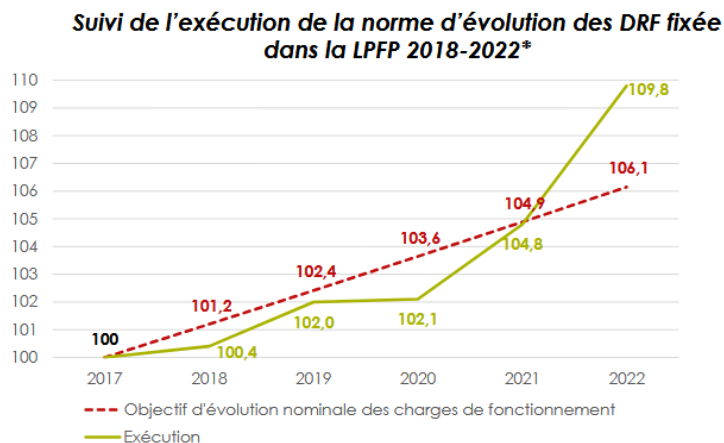
Suivant le constat d’un déficit public se creusant exercice après exercice, l’Etat s’est engagé dans une trajectoire de maîtrise du déficit public en mobilisant une série de dispositifs afin de traduire cette exigence de maîtrise intégrative des déséquilibres budgétaires avec les collectivités. Depuis une dizaine d’année deux vagues se sont dessinées :

- D’abord le redressement des comptes publics s’est traduit au niveau par local par une réduction des dotations des collectivités. Entre 2014 et 2017, la baisse de la dotation globale de fonctionnement s’est élevée à plus de 11 Md€. Brutale dans la manière de réduire les recettes des collectivités, la diminution a présenté des effets notables sur la réduction du déficit porté sur le budget de l’Etat mais s’est répercuté sur la consistance du financement des collectivités.

¹ Rapport d’avancement annuel du PSMT 2025-2029, ministère de l’Economie et des finances, avril 2025, p.25.



- Ensuite, sur la période de 2018 à 2022 la contribution des collectivités a été concentrée sur l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement par l'instauration des contrats de Cahors. L'objet de ce dispositif était de contraindre contractuellement les 321 plus grandes collectivités d'accroître leur épargne en modérant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et ainsi de diminuer leur besoin de financement. Bien que le respect de cette trajectoire se soit enclenché au sein des collectivités, le contexte inflationniste en 2022 et les dépenses qui en ont découlé ont mené les administrations locales à dévier de la trajectoire du dispositif (+1,2%/an).



*Source : Direction du budget ; rapport sur la situation financière des finances publiques locales annexé au PLF pour 2024

Dès lors, faisant sienne la remarque de la Cour des comptes dans son rapport sur la situation des finances publiques locales à fin 2024 dans lequel les magistrats financiers pointaient le fait que « la participation des collectivités et de leurs groupements au redressement des finances publiques restait à ce jour virtuelle, faute de dispositif à même de la garantir », le Gouvernement avait proposé un nouveau mécanisme de mise en réserve forcée des recettes de fonctionnement des collectivités à

travers le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Ce dispositif voté en loi de finances 2025, réinscrit dans le projet de loi de finances 2026, vise à prélever des retenues sur les avances de fiscalité locale de certaines collectivités au profit du budget de l'Etat. En 2025, la ponction sur les recettes s'est élevée à un milliard d'euros, pour moitié sur les collectivités du bloc communal. Le PLFI 2026 double cette contribution à deux milliards d'euros en augmentant la part contributive du bloc communal (61%). Bien que les communes de +10.000 habitants classées, en 2025, parmi les 250 premières communes éligibles à la DSU en seraient à nouveau exemptées, ce dispositif concentre l'effort sur quelques collectivités et les modalités de redistribution des prélèvements, annoncés comme non définitifs, dessinent une discipline collective par catégorie de collectivités contributrices laissant peu de visibilité sur le retour des recettes dans les budgets locaux.

D'autres mesures sont venues parfaire la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Parmi ces mesures figurent la hausse sur cinq années du taux de cotisation à la CNRACL et le gel de transferts financiers pour certaines collectivités. La projection de déficit de la caisse gérant les retraites des fonctionnaires à 11 Md€ en 2030 réalisée par les inspections générales des finances et des affaires sociales dans un rapport de mai 2024 a trouvé sa déclinaison budgétaire dans le relèvement par décret du taux de cotisation des employeurs territoriaux de douze points échelonné sur 4 années (34,65% en 2025 à 43,65% en 2028). Pour les régions et les départements bénéficiant de la TVA en compensation de leur perte de dotation globale de fonctionnement, un gel exceptionnel des montants de TVA versés en 2025 fixés sur ceux de 2024 a mené à ne pas leur faire bénéficier de la dynamique de TVA estimée à + 2,2 % dans le rapport d'avancement annuel du plan budgétaire structurel à moyen terme (PSMT).

Après une courte période de gouvernance par la maîtrise peu effective de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ces multiples dispositifs confirment le retour d'un pilotage budgétaire des collectivités par les recettes à l'initiative de l'Etat. Il y a fort à parier que cette méthode calibrée pour les budgets locaux votés en équilibre strict perdure sur le long terme et via cette dernière considération, obtiennent des résultats. Toutefois cette contrition des recettes ne sera pas sans effet sur la morphologie de la dépense locale et les réalisations concrètes au profit du développement local.

1.4 A l'automne 2025, une procédure budgétaire nationale à nouveau incertaine

Suivant l'adoption du projet de loi de finances 2025 dans un calendrier distendue, l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026 était d'ores et déjà à l'œuvre au printemps 2025 et faisait déjà naître des craintes sur la trajectoire financière interdépendante de l'Etat et des collectivités. Un comité d'alerte budgétaire installé le 15 avril 2025 par le Premier ministre avait ciblé un « emballement de la dette » notamment celle des collectivités. S'en était suivie une conférence financière des territoires le 6 mai durant laquelle l'annonce de quatre grands chantiers avait été évoquée afin de conforter le maintien de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public :

- la prévisibilité pluriannuelle des recettes,
- les modalités des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales,
- la gestion prévisionnelle des emplois,
- la situation financière critique des départements.

Le point de tension jusqu'alors infusé d'un scénario « année blanche » a pour partie été confirmé lors de la publication du PLFI 2025 par le gel de la dotation globale de fonctionnement à 27,4 Md€ après trois exercices successifs de hausse. En cumul des autres enveloppes dédiées, la mission Relations aux collectivités territoriales baisse de 2% soit 1,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale 2025.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales	LFI 2024	LFI 2025	PLF 2026	Écart 2025 / 2026
<i>En Md€, format LFI 2025 (CP)</i>				
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	54,0	54,5	53,4	- 1,1
Mission "Relations avec les collectivités territoriales"	4,0	4,0	3,8	- 0,1
PSR-CT	44,7	45,2	44,4	- 0,9
TVA des régions	5,4	5,3	5,2	- 0,1

Source : Plafonds de dépenses en vue de l'examen et du vote du PLF 2026 – juillet 2025

Le Gouvernement table encore sur une progression spontanée des recettes publiques inférieure à la croissance du PIB (respectivement +2,3% et 2,5%).

La TVA nationale serait encore à la peine tandis que les cotisations et prélèvements sociaux seraient impactés par les prévisions prudentes sur l'évolution de la masse salariale (et du chômage). Ces prélèvements progresseraient de +2,1% pour 2026 (contre +2,5% pour le PIB). Ces moindres encaissements (par rapport à la richesse nationale) seraient compensés par la hausse des revenus et des impôts correspondants (IR).

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit de nouvelles recettes dans le PLFI 2026 malgré certaines réductions (CVAE et mesures sur le pouvoir d'achat) pour un total de 14 Mds€. Le Haut Conseil des finances publiques doute néanmoins de la robustesse des prévisions de recettes du Gouvernement :

- Augmentation des cotisations pour 5,6 milliards d'€,
- La suppression des niches fiscales pour 3,3 Mds€
- Le gel du barème de l'IR (+1,9Mds€),
- La fiscalité du patrimoine (holdings, CDHR) pour 1,3 mds€ ;
- La lutte contre la fraude (+1 ,5 Mds€)
- Taxes petits colis, fiscalité énergétique (2,9 milliards d'€).

De sérieux doutes sur les prévisions de recettes publiques nouvelles sont émis par le Haut Conseil.

Ces prévisions seront soumises aux aléas suivants :

- Une consommation des ménages moins importante que prévue pourrait réduire encore les produits encaissés (exemple TVA),
- Le ralentissement du marché du travail pourrait également réduire les cotisations et prélèvements sociaux attendus.

On peut également s'interroger sur ces ressources supplémentaires au regard des débats parlementaires qui ne cessent de raboter les mesures d'année blanche pour l'indexation des barèmes

d'impôts sur le revenu comme l'a prouvé le Sénat avec une revalorisation du barème de la première tranche.

S'agissant des dépenses publiques, elles devraient progresser en valeur de +1,7% en 2026 (contre une croissance du PIB de +2,5%). L'évolution en volume serait donc de +1,2% traduisant l'effort important annoncé par le Gouvernement.

Cet effort serait porté d'abord par les administrations publiques locales (évolution de -1%). Leurs dépenses ralentiraient davantage que leurs recettes. Il est attendu notamment :

- Une faible croissance en valeur des dépenses de fonctionnement. Ce faible taux est à lier au contexte contraint sur les finances des départements et des régions, et des mesures de baisse des variables d'ajustements et du DILICO.
- Parallèlement, une baisse de l'investissement local pour 2026 (-2,5% en valeur) en raison des effets du cycle d'investissement communal.

Les administrations publiques de Sécurité sociale seraient le deuxième poste d'administration concerné par une baisse (-0,4% en volume). Cette trajectoire est jugée très ambitieuse par le Haut Conseil des finances publiques. Elle résulterait pour une grande part sur les mesures en discussion au sein du Parlement (hausse des franchises médicales, gel des prestations) et des effets des réformes déjà engagées (assurance chômage). Les débats parlementaires autour du PLFSS démontrent l'incertitude pesant sur cette trajectoire.

Enfin, contrairement aux autres administrations, les dépenses de l'Etat seraient en progression (+1,6%) tirées par les dépenses militaires (+6,7Mds€), l'augmentation du PSR pour l'UE (+5,7Mds€) et enfin la charge de la dette (+8,1Mds€). Hors ces augmentations, les autres crédits de l'Etat et ses organismes associés diminueraient de près de 8,6 Milliards d'€ soit -1,1% par rapport aux crédits 2025.

Les efforts sur les dépenses des administrations centrales porteraient notamment :

- Sur la politique de l'aide publique au développement,
- Les aides à la rénovation,
- Les aides de l'Etat aux entreprises,
- La réduction du soutien à l'apprentissage et à la planification écologique hors agriculture.

Au sein des mesures spécifiquement applicables aux budgets locaux, figurent :

- La poursuite du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) par lequel des mises en réserve de crédits seront opérées sur les avances mensuelles de fiscalité à hauteur de 2 milliards d'euros en 2026 (1 milliard d'euros en 2025) puis redistribuées entre les collectivités contributrices selon un mécanisme collectif indexé sur l'écart entre l'évolution des dépenses des collectivités prélevées et l'évolution du PIB en valeur. En 2026, le DILICO revêt un aspect redistributif accentué puisque 20% des prélèvements seront reversés dans les fonds de péréquation (FPIC, FSR, Fonds DMTO) au lieu de 10% en 2025 ;
- La fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Parmi ces dépenses figurent celles d'entretien des bâtiments publics et de la voirie,

l'entretien des réseaux, la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Le réajustement du calendrier de versement du FCTVA aux intercommunalités est également inclus dans le PLFI menant à une harmonisation du versement à n+1 de la réalisation de la dépense. En l'état du texte, les intercommunalités ne devraient pas percevoir de FCTVA pour leurs dépenses d'investissement en 2026. Au moment de la rédaction de ce rapport, par le jeu de la navette parlementaire, cette mesure a été supprimée par les sénateurs en 1^{ère} lecture malgré l'avis défavorable du gouvernement ;

- Un gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après une hausse de 150 millions d'euros en 2025 abondée par une hausse de la taxe sur les tabacs. Ce gel de la DGF pourrait avoir pour effet une reformulation des enveloppes la composant, une hausse des enveloppes péréquatrices serait contrebalancée par une baisse des enveloppes forfaitaires ;

De plus la voie réglementaire mobilisée en début d'année afin d'adopter des mesures pesant significativement sur les dépenses de personnels des collectivités est maintenue en 2026. En la matière, le coût pour les collectivités est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Mds€ sur 4 ans) ;

Après l'adoption du PLF 2025 en février 2025 à l'issue d'une période couverte par les mesures de la loi de finances spéciale du 20 décembre 2024, l'idée d'un scénario renouvelé suit différents chemins. D'abord, l'Assemblée nationale a rejeté le 21 novembre 2025 la première partie du PLF 2026 dédiée aux recettes menant *de jure* au rejet du texte en première lecture. La rédaction du présent rapport s'inscrit dans les débats du texte au Sénat notamment sur l'important volet consacré aux collectivités territoriales, avec des affectations de taxes destinées aux territoires. La trajectoire dessinée par les sénateurs s'oriente vers une diminution de l'effort initial de 4,6 Md€ (évalué en réalité à plus de 8 Md€ par le Comité des finances locales) demandé par le Gouvernement dans le projet de loi déposé.

Si l'engagement de la responsabilité du Gouvernement par l'article 49 alinéa 3 a initialement été écarté par le Premier ministre pour faire adopter le projet de budget 2026, les dissensions doivent mener les collectivités à étudier divers scénarios dont celui de la loi spéciale voire comme certaines voix l'ont diffusé, la possibilité d'un projet de budget adopté par le véhicule des ordonnances. Pour mémoire, la loi de finances spéciale avait permis à l'exécutif de procéder au versement des avances de fiscalité par douzième en se basant sur les montants exécutés en 2024 soit *de facto* un gel temporaire des recettes fiscales et des dotations.

Dans ce contexte, l'exécution du budget 2025 a suivi son cours et les projections actualisées permettent de dresser un retour sur la morphologie financière de la Ville du Blanc-Mesnil à l'automne.

II – Une structure budgétaire saine et pilotée de la Commune

2.1 Une section de fonctionnement maîtrisée

2.1.a Vision détaillée de la formation de l'épargne brute en 2025

Dépenses	Recettes
011/ Charges à caractère général 25,42M€	73/ Impôts et taxes 76,79M€
012/Charges de personnel 53,66M€	
014/Atténuation de produits 0,02M€	
65/ Autres charges courantes 8,22M€	74/ Dotations et participations 25,77M€
Epargne de gestion 22,87M€	70/ Produits des services 5,45M€
	75/ Produits courants 1,30€
	013/ Atténuation de charges 0,88M€
66/ Intérêts de la dette 1,52M€	
Epargne brute 21,35M€	

*Il s'agit d'une projection du CA 2025. Les données pouvant évoluer à la marge.
Montant arrondi.*

La stratégie financière des collectivités passe notamment par une rigueur dans la gestion de leurs dépenses de fonctionnement en rapport avec le volume de recettes éponymes. Le haut niveau de service a donc été poursuivi en 2025.

2.1.b Des recettes de fonctionnement stabilisées

Après des hausses significatives en 2024 résultant exclusivement de la revalorisation forfaitaire de valeurs locatives (+7,1%, +3,9%), les recettes fiscales de la collectivité se tassent (-2,4% en 2025).

(en millions d'euros)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	Evolution 2025/2024
Atténuation de charges	0,71	0,47	0,75	0,82	0,15	0,66	0,88	33,3%
Produits des services et domaine	6,71	4,54	4,65	5,85	6,59	6,56	5,45	-16,9%
Impôts et taxes	67,16	68,17	70,923	73,3	75,89	78,7	76,79	-2,4%
Dotations et participations	21,77	23,24	21,73	20,67	19,1	23,02	25,77	11,9%
Autres produits de gestion courante	0,71	0,75	0,75	0,59	0,57	1,32	1,30	-1,5%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	97,06	97,18	99,24	101,23	102,3	110,26	110,19	-0,1%

Le chapitre 73 regroupant les produits des impôts et des taxes concentre 66% des recettes réelles de fonctionnement mais est en retrait de 2,4% rapport au budget 2024 notamment en raison des abattements de 30% de certains locaux des bailleurs sociaux dans le cadre des dispositifs du « contrat de ville » dont les compensations par l'Etat au titre du chapitre dédié aux dotations ne couvrent pas l'entièreté des produits abattus. De plus, la baisse du produit de la taxe finale sur la consommation d'électricité accentue également cette trajectoire à la baisse constatée en 2025.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Produit fiscalité locale + coefficient correcteur	37 132 720	36 453 249	36 880 161	39 998 534	41 888 669	45 454 501	47 576 731	47 373 525	-0,43%

Au stade des projections 2026, les produits de la fiscalité directe locale évolueraient selon les variations suivantes :

- L'évolution légale des valeurs locatives serait de 0,8%,
- L'évolution physique des bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties estimée à + 1,5%.

En conformité avec son choix annoncé dès 2014, la municipalité n'a pas utilisé le levier fiscal en 2025. Les taux votés lors de la baisse en 2019, sont maintenus afin de stabiliser la pression fiscale municipale sur les ménages et les entreprises du territoire.

- Un travail d'efficacité des procédures permet de projeter un produit de 300.000€ en 2026 sur la taxe sur la publicité extérieure,
- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation serait réalisé à 760.000€ en 2025 puis à 780.000€ en 2026 (+3%) pour suivre la reprise du marché de l'immobilier envisagée dans les deux prochains exercices.

Les dotations représentent 23% des recettes et progresseraient de 11% par rapport au budget 2024 sous l'effet d'une hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) (+6% en 2025 soit près de

700.000€). Au vu du gel de la Dotation globale de fonctionnement envisagée dans le PLFI 2026, il est estimé que la hausse de la DSU serait de 2% tandis que la part forfaitaire serait *a minima* stable.

Au stade des orientations budgétaires et des débats du PLFI 2026, elles sont cumulativement estimées à 18,8 millions d'euros.

Enfin, le produit des recettes perçues auprès des usagers (chapitre 70), diminue par rapport à 2024 en raison du travail sur les impayés réalisé l'année précédente qui avait porté le produit des services à la population à un niveau satisfaisant. La réforme de la politique tarifaire mise en œuvre en septembre 2024 sans hausse des tarifs a permis d'optimiser les recettes des services publics fréquentés par les usagers. Les produits des indemnités d'occupation du domaine public supportées par les maîtres d'ouvrage œuvrant sur le territoire communal évoluent à la baisse en raison de l'évolution du périmètre.

2.1.c Des dépenses de fonctionnement dans la continuité

Les charges à caractère général représentent 29% des dépenses de fonctionnement, par mesure de rigueur budgétaire, il est proposé de reconduire cette enveloppe à 26,5 millions€. La poursuite des services proposés aux usagers (petite enfance, santé, accueils de loisirs, cinéma, espace culturel, médiathèque ...) sera assurée en 2026 dans les mêmes conditions qu'en 2025.

- **Une politique éducative exigeante**

La pratique des échecs (220.000€), l'excellence musicale et la pratique du golf, déjà ancrée chez les plus jeunes serait poursuivie en 2026. L'expérimentation du codage informatique sur les temps extrascolaires a démontré l'intérêt des enfants pour la matière et la satisfaction de leurs parents pour une pratique avancée du numérique (il est à noter que le codage informatique est inscrit au programme de classes d'élémentaire).

Depuis 2025, l'expérimentation du codage en école élémentaire a démontré son rôle clé dans l'acquisition des compétences numériques, en phase avec les attentes de l'Éducation nationale. Intégré au temps scolaire, cet apprentissage stimule la pensée logique, la créativité et la résolution de problèmes, tout en familiarisant les élèves avec les outils du monde contemporain.

En s'appuyant sur des activités ludiques et collaboratives, les enfants développent une approche active des technologies, dépassant la simple consommation pour devenir acteurs de leur environnement numérique. Cette initiation, encadrée par des intervenants formés, renforce aussi l'égalité des chances en démocratisant l'accès à ces savoirs essentiels.

L'enjeu est de préparer les citoyens de demain à comprendre, questionner et façonner un monde où le numérique est omniprésent. Une étape décisive pour concilier innovation pédagogique et enjeux sociétaux.

L'escrime, intégrée au temps scolaire, se révèle un outil pédagogique puissant. Elle développe la concentration, la coordination motrice et la gestion du stress, des compétences transférables aux apprentissages académiques. Son cadre structuré favorise aussi le respect des règles et l'esprit d'équipe, renforçant la cohésion de classe. Après une expérimentation en 2025 concluant son impact positif sur la confiance en soi et la persévérance, son déploiement s'élargit, répondant aux enjeux de

santé et d'inclusion. En alliant corps et esprit, cette discipline offre une alternative innovante aux activités physiques traditionnelles, tout en s'inscrivant dans les objectifs éducatifs globaux. Son essor reflète une volonté de diversifier les approches pour épanouir chaque élève. Le centre de vacances de Nanteuil se réinvente pour offrir aux enfants des séjours riches en découvertes et en créativité. Les activités proposées sur 2026 s'articuleront autour de quatre univers captivants : l'art asiatique, le chant et la création musicale, le land art, et le cirque.

Avec l'art asiatique, les enfants exploreront l'univers des mangas, s'initieront à l'origami et découvriront les traditions culturelles du Japon et d'ailleurs, stimulant ainsi leur imagination et leur dextérité. Les ateliers de chant et de création musicale leur permettront de composer, interpréter et monter un spectacle, développant leur confiance en eux et leur esprit d'équipe.

- ***La modernisation de l'administration communale***

La dématérialisation des actes RH, arrêtés municipaux et décisions du maire s'inscrit comme un levier stratégique pour moderniser la gestion publique et optimiser les ressources budgétaires. En 2026, cette transition permettra de réduire les coûts liés à l'impression, à l'archivage physique et à la gestion administrative, tout en renforçant la traçabilité et la sécurité juridique des documents. L'automatisation des processus limitera les risques d'erreurs et accélérera les délais de traitement, améliorant ainsi l'efficacité des services. L'intégration de solutions logicielles sécurisées et interopérables garantira la conformité aux exigences légales (RGPD, code général des collectivités territoriales) et facilitera l'accès des agents et des citoyens aux documents. Cette démarche s'aligne sur les objectifs de transition écologique et de simplification administrative, tout en renforçant la transparence et la réactivité de l'action publique.

- ***La compétence des PMI***

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est une compétence exclusive du département. Le département de Seine Saint Denis et la Ville du Blanc Mesnil avaient jusqu'en 2018 établi par convention la délégation des missions de PMI à la Ville (pour trois d'entre elles) contre versement d'une subvention. A l'issue de la convention, 2014-2018, le renouvellement n'a pas eu lieu. La Ville a maintenu depuis sur ses fonds propres, l'activité des PMI afin de conserver cette mission essentielle aux familles Blanc-Mesniloises. Durant 7 ans, des échanges avec le Département ont été engagés afin d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention avec ce dernier.

La nouvelle convention, signée à l'été 2025, est conclue pour une durée de 3,5 ans, pour la période du 1er juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Les PMI municipales, Berthie Albrecht et Jean Jaurès sont conservées, ainsi qu'une permanence PMI sur le secteur centre sur le centre de santé pluridisciplinaire Pierre Rouquès. Cette organisation permet de maintenir l'entièreté de l'offre de soin actuelle tout en la réorganisant de manière efficiente. Les équipes des PMI, à la charge de la Ville, seront renforcées afin d'intégrer cette nouvelle organisation. La permanence du centre-ville s'inscrit dans le projet de centre femmes, enfants, parents.

La convention prévoit que le Département participera à hauteur de 530 000€ sur les charges de personnel et de 35 000€ par centre pour les charges de fonctionnement (soit 70 000 pour les deux centres). Elle prévoit également un maintien de l'ensemble des consultations médicales par le Département. La Ville conserve le personnel paramédical, les éducatrices de jeunes enfants, la psychologue ainsi que la gestion des bâtiments pour un montant annuel estimé à 730 000€ soit 650 000€ pour la masse salariale et 80 000€ pour les frais de fonctionnement des deux centres et de la permanence. Le reste à charge pour la Ville est estimé à 130 000€ par année de fonctionnement.

- ***Les seniors restent une priorité***

Les crédits alloués aux activités à destination des seniors sont reconduits à hauteur de 900.000€. Parmi les activités plébiscitées en 2025 : l'organisation de séjours (300.000 euros), le banquet annuel au printemps, les goûters dansants, les activités créatives et sportives telles les ateliers yoga et les cours d'aquarelle.

- ***Une politique de santé active dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens***

Depuis plusieurs années, les perturbateurs endocriniens présents dans les produits d'entretien classiques suscitent des inquiétudes quant à leur impact sur la santé, notamment celle des plus jeunes. La lutte contre les perturbateurs endocriniens fait l'objet d'une fiche action du Contrat Local de Santé 2023-2028 et la Ville est Ville-Pilote au niveau Européens dans ce domaine dans le cadre du projet Life Chembee.

Une expérimentation en cours à la crèche FaMiSol démontre l'efficacité des produits probiotiques, qui agissent en équilibrant naturellement la flore microbienne des surfaces, réduisant ainsi les risques d'allergies, d'irritations et d'exposition à des substances toxiques. Ces produits, bien que générant un surcoût estimé à 40 %, offrent une alternative durable et sécurisée pour les structures d'accueil de la petite enfance.

En 2026, leur généralisation dans toutes les crèches et lieux d'accueil des jeunes enfants marquera une étape majeure en santé publique. Cette transition s'inscrit dans une démarche préventive, priorisant la protection des enfants, particulièrement vulnérables aux effets des perturbateurs endocriniens. Les probiotiques, en plus de leur innocuité, limitent la résistance aux antibiotiques et préservent la qualité de l'air intérieur.

Cette initiative, alliant innovation et précaution, confirme l'engagement de la collectivité en faveur d'un environnement sain, essentiel au développement harmonieux des enfants dans le cadre du concept "Une Seule Santé" - une approche qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé de notre environnement - principe fondateur du Contrat Local de Santé.

- ***Des dépenses de personnel tenues***

Après avoir augmenté de +2,5% en 2024, les charges de personnel quant à elles seraient stables en 2025. La mise en œuvre du bonus attractivité pour les agents de la petite enfance, le développement de la prévoyance et la hausse des cotisations versées par la collectivité à la CNRACL sont venues impacter le budget. La hausse de la CNRACL portée par la Ville est estimée à près de 420.000€ supplémentaire par an suivant le lissage fixé par décret. L'année 2026 va être impactée par les éléments suivants :

- Elections municipales : 70.000 €,
- La hausse du taux de cotisation employeurs CNRACL de 3 points : 420.000 €,
- L'augmentation de la participation employeur pour le volet prévoyance : 100.000 €,
- L'effet année pleine des revalorisations salariales (personnels des crèches).

- ***Le dynamisme du tissu associatif***

En 2025, 1,3 million d'euros de subvention a été allouée à une centaine d'associations culturelles, sportives, caritatives. Ce soutien essentiel sera maintenu en 2026.

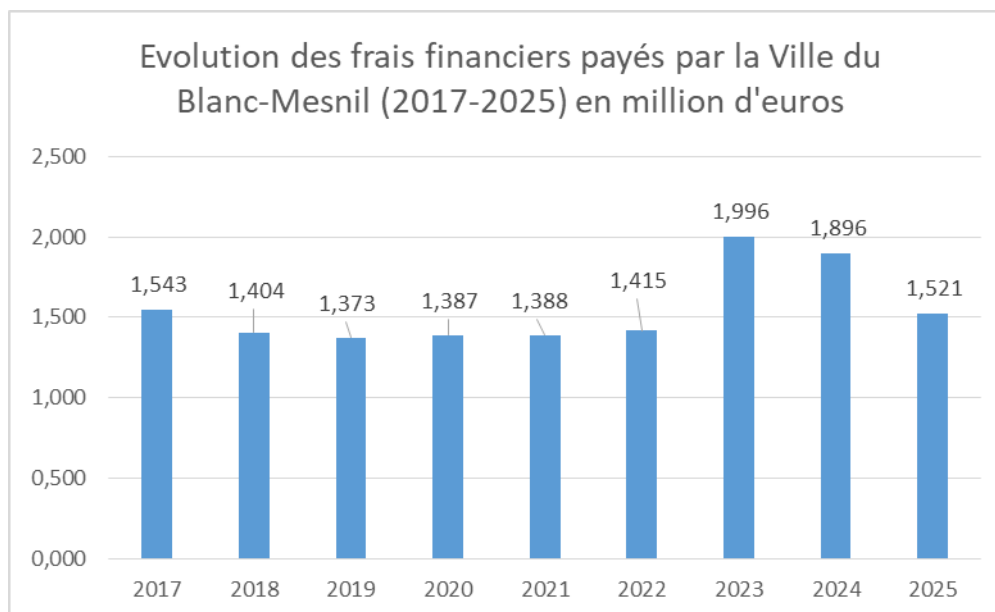
- ***Les contributions publiques aux syndicats intercommunaux***

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et participations à des syndicats représentent 9,2% de dépenses et sont évaluées en hausse de 4% par rapport au budget primitif 2025. Cette hausse s'explique par des revalorisations de contrats de délégation de service ainsi que par certaines augmentations des contributions aux organismes auxquels la collectivité adhère dont le Syndicat mixte des systèmes d'information (SII) (490.000 euros prévu en 2026). Une stabilité est observée pour la contribution au syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAFPA) à 319.000 euros. S'agissant de la contribution de la Ville au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), il est prévu de ne pas augmenter cette part versée à l'EPT Paris-Terres-d'Envol soit 811.000€ dont 406.000€ au titre de la participation à l'équilibre de la ZAC centre-ville. La Ville rappelle que cette contribution au FCCT était originellement un véhicule financier de compensation des charges à l'origine du transfert de compétences, l'EPT devant financer ses choix sur la dynamique de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et non pas mobiliser les finances des communes en leur faisant supporter les coûts résultants de politiques publiques menées par l'EPT.

Les subventions à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris serait stable (1.300.000 euros) tout comme la subvention allouée au fonctionnement du CCAS du Blanc-Mesnil maintenue à 1.100.000 euros.

- ***Une modération des frais financiers***

En 2025, les intérêts de la dette représentent 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement et sont prévus en baisse de près de 7%, sous l'effet de la normalisation des taux variables depuis le printemps 2024 et de la gestion active de l'encours de dette ayant mené la collectivité à se départir de contrats onéreux. La conjonction de ces deux trajectoires permet à la collectivité d'alléger ses dépenses financières et ainsi de réorienter des crédits de fonctionnement pour les différentes politiques publiques au profit des habitants. Cette stratégie a permis à la Ville de diminuer de 24% les coûts de ses charges financières en deux exercices soit environ 470.000 euros en moins.



Projection du compte administratif 2025.

Les amortissements sont prévus pour 17,7 millions d'euros et le virement vers la section d'investissement à 2 millions d'euros.

2.2 Une section d'investissement massifiée et agilement financée en 2025

L'évolution des dépenses d'équipement et du recours à l'emprunt depuis 2015 est retracée ci-dessous :

en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Dépenses d'équipement	21 823	15 826	29 997	36 596	37 832	43 950	45 200	35 617	23 516	32 200	39 864
Remboursement du capital	8 945	9 633	10 596	11 196	11 017	8 179	10 155	9 268	13 597	8 508	7 384
Emprunt nouveau	3 000	3 000	10 585	10 000	11 000	19 000	28 003	3 140	3 600	4 000	5 800
Solde de l'encours	-5 945	-6 633	-11	-1 196	-17	10 821	17 847	-6 128	-10 025	-4 508	-1 584

Plus de 360 millions d'euros ont été investis au bénéfice direct des habitants afin de transformer la morphologie de la Ville et de répondre aux besoins de la population. Cet effort d'investissement va de pair avec le travail mené sur les modalités d'organisation des services et sur la qualité de l'entretien et de la maintenance au quotidien des équipements (interactions avec les dépenses de fonctionnement), dans un souci d'amélioration de la qualité d'accueil et de vie des habitants du Blanc-Mesnil.

En 2026, la préparation budgétaire de la Ville doit donc intégrer des dépenses d'équipement déjà engagées :

- la ZAC centre-ville, le Nouveau programme de renouvellement urbain dans le quartier des Tilleuls ainsi que l'opération d'intérêt métropolitain de la Molette (18 millions d'euros),
- l'aménagement du parvis de la gare de la ligne 16 du métro afin de constituer un pôle d'échange multimodal (1,7 million d'euros),
- La poursuite du marché global de performance de la voirie engage également la Ville (5,2 millions d'euros),
- Les programmes de rénovation des sanitaires et de végétalisation des cours d'école toucheront à leur fin en 2026 (1,4 million d'euros),
- Le projet de crèche de 39 places et cuisine centrale s'inscrit dans le Quartier des Tilleuls, au nord du Blanc-Mesnil.

Le futur bâtiment s'intègre harmonieusement à son environnement en respectant le PLUI, tout en préservant la luminosité et en limitant les vis-à-vis. Les espaces sont organisés pour être accessibles, sécurisés et modulables, répondant aux besoins des enfants et du personnel.

Le projet intègre une démarche écologique, avec des matériaux durables, une isolation performante, et des énergies renouvelables pour réduire son empreinte environnementale. Les espaces extérieurs sont végétalisés et conçus pour favoriser le bien-être des usagers, tout en assurant une gestion responsable des ressources. La durabilité et la facilité d'entretien sont au cœur de la conception. Le coût des travaux est estimé à 3,5 millions d'euros.

- L'année 2026 verra le démarrage des études sur l'aménagement intérieur de la médiathèque Edouard Glissant conformément au projet culturel scientifique Educatif et Social 2025-2030, délibéré en décembre 2024. Cet aménagement s'articulera autour de trois principes clés : modularité, accessibilité et innovation. Un hall repensé accueillera un espace convivial, intégrant la salle Boltansky comme lieu polyvalent (micro-folie, ateliers numériques). Les zones dédiées seront optimisées : un espace kids-friendly pour les 0-3 ans (parking poussettes, coin allaitement), un pôle ado avec assises cosy, wifi et espace presse, et une bédéthèque inter-secteurs dotée d'écrans pour la web-BD. Le numérique 4.0 sera central, avec une salle multimédia rénovée, des tablettes pour la presse en ligne, et un espace jeux vidéo. Les rayonnages modulables faciliteront les animations, tandis qu'une signalétique claire guidera tous les publics, y compris en situation de handicap. Enfin, des partenariats hors les murs et une éducation aux Médias et à l'Information transversale renforceront le lien avec le territoire.
- Projet de location et d'installation d'un équipement sportif modulaire dédié à la gymnastique Commune. Projet d'implantation d'un établissement recevant du public (ERP) temporaire, destiné à l'entraînement et à la pratique de la gymnastique, tant en temps scolaire qu'associatif (soirées et week-ends). Ce projet s'inscrit dans une offre de service temporaire suite à la destruction du complexe Macé-Le-Mansois.

Le projet se compose :

- d'un bâtiment démontable dédié à la pratique gymnique. Ce bâtiment modulaire, installé à l'angle des avenues Aristide Briand et des Cosmonautes, sera conçu pour offrir un espace d'entraînement conforme aux normes sportives en vigueur, tout en garantissant le respect des règles de sécurité incendie et d'accessibilité applicables aux ERP. Le matériel sportif prévu se compose notamment d'agrs de gymnastique, de tapis de réception, de matelas, de tremplins et pistes d'élan...
- d'un bâtiment préfabriqué annexe (vestiaires et sanitaires) en complément du bâtiment principal. Il accueillera :
 - Quatre vestiaires équipés d'espaces douches et sanitaires adaptés à un usage scolaire et associatif.
 - Un local d'accueil positionné près de l'entrée avec une vue sur l'aire sportive.
 - Deux locaux d'entretien dédiés au stockage séparatif du matériel et des produits.
 - Un local de remise de matériel sportif doté d'un accès direct à l'aire sportive et d'une double porte pour faciliter la logistique.
 - Des sanitaires.

L'ensemble des modules préfabriqués sera juxtaposé et fixé pour constituer un bâtiment homogène, garantissant un fonctionnement sécurisé et fluide. La conception respectera les normes ERP et les règles d'accessibilité, afin d'offrir un cadre optimal pour la pratique sportive. Cet aménagement provisoire doit permettre de poursuivre les activités interrompues par le sinistre, en attendant la construction de deux nouveaux gymnases dont l'un dans le cadre du projet NPNRU des Tilleuls.

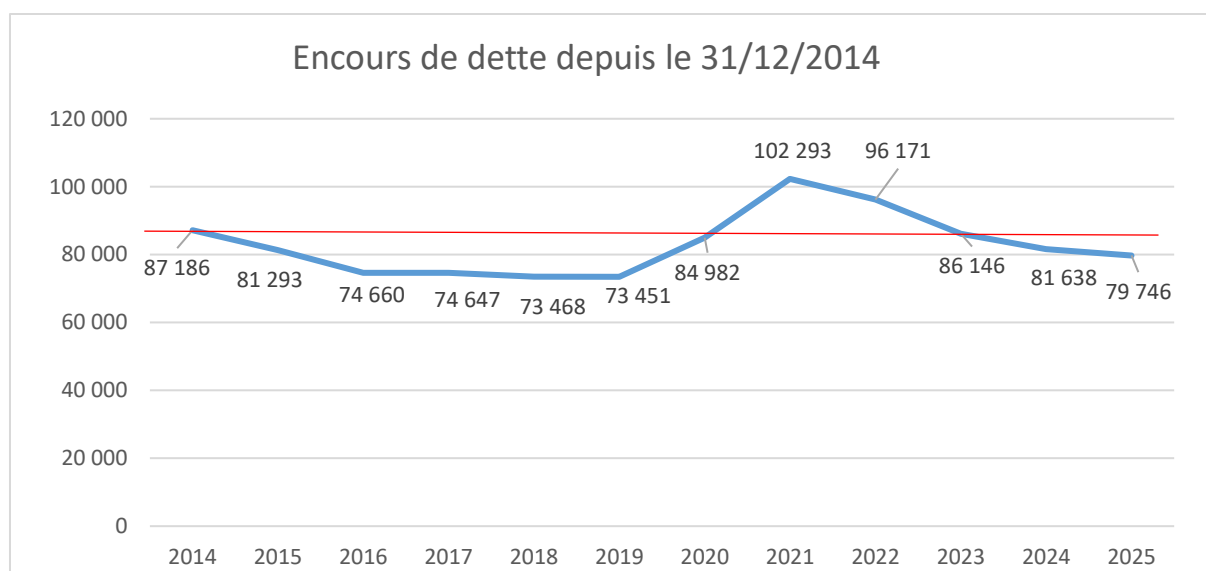
- Opération d'aménagement des nouveaux locaux de la Police municipale et du service des Séniors, pour près de 1.000 m². Après l'acquisition de locaux place Gabriel Péri, l'opération d'aménagement consiste à installer deux services municipaux dans un ensemble immobilier fonctionnel. Outre l'accueil repensé des citoyens et des usagers, les agents de ces services bénéficieront de meilleures conditions de travail via des investissements chiffrés à près de 4 millions d'euros. La livraison de l'ensemble serait réalisée fin novembre 2026. Les services de la Police municipale bénéficieraient du déplacement du centre de supervision urbaine doté de nouvelles technologies de protection de la voie publique.

en M€	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	110,19	111,32	112,21	113,10
Dépenses réelles de fonctionnement	88,84	92,18	92,91	93,66
Epargne brute estimée	21,35	19,14	19,29	19,45
Remboursement du capital (stock actuel)	7,77	7,80	6,84	6,11
Epargne nette	13,59	11,34	12,45	13,34
Dépenses d'équipement	39,86	34,94	34,94	26,59
<i>Dont ZAC centre-ville</i>	8,24	8,24	8,24	1,11
<i>Dont ZAC de la Molette</i>	0,96	2,00	2,00	2,00
<i>NPNRU</i>	0,82	4,64	4,64	4,64
<i>Marché global voirie</i>	8,02	5,15	5,15	5,15
<i>Halle marché Casanova</i>	0,15	3,25	3,25	3,25
<i>PEM ligne 16</i>	0,44	1,66	1,66	0,44
<i>Dont équipement courant</i>	21,2	10,0	10,0	10,0
Recettes d'équipement	37,8	33,5	32,0	29,0
Besoin de financement	9,8	9,2	9,8	3,7

III – Une capacité de financement croissante et une solvabilité budgétaire confortée

3.1 Structure et gestion de l'encours de dette

En 2025, la gestion de l'encours de dette s'est traduite par la poursuite du cycle de désendettement afin d'atteindre au 31/12/2025 un encours établi à 79.746.581,25 €. Ce cycle de désendettement enclenché dès 2022, s'est poursuivi en 2025 par la mobilisation d'un emprunt de 5.800.000€ d'un montant inférieur au remboursement du capital de la dette s'élevant quant à lui à 7.772.516,37€ en 2025. Après avoir accru son encours de dette de 39% entre 2019 et 2021, pour atteindre un pic de dette à 102.292.739,75€ nécessaire au financement de ses investissements massifs, la Ville a diminué de 22% son encours de dette en 4 exercices.



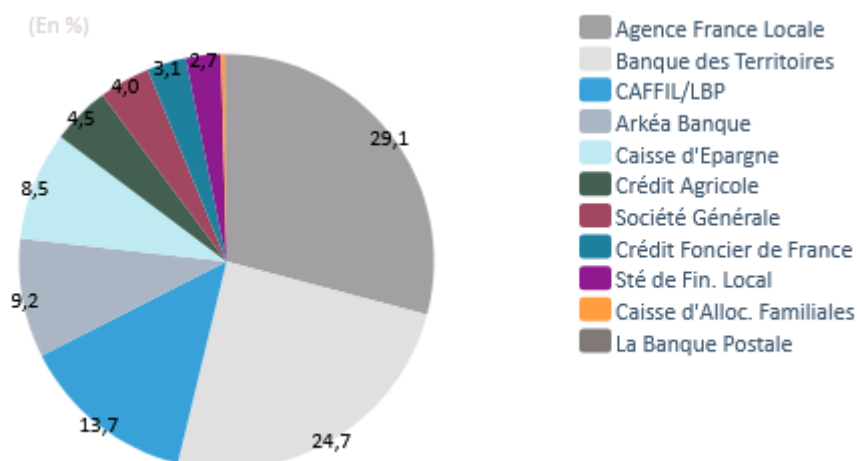
Projection du compte administratif 2025.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement des intérêts de la dette (66111)	1 403 897 €	1 370 387 €	1 382 803 €	1 345 163 €	1 443 030 €	1 996 441 €	1 895 681 €	1 586 314 €
Remboursement de la dette en capital (1641 et 16878)	11 195 743 €	11 016 887 €	8 178 843 €	10 102 073 €	9 261 254 €	13 625 348 €	8 479 789 €	7 772 516 €
Annuité de la dette	12 599 640 €	12 387 274 €	9 561 646 €	11 447 236 €	10 704 284 €	15 621 789,48 €	10 375 470,00 €	9 358 830,40 €

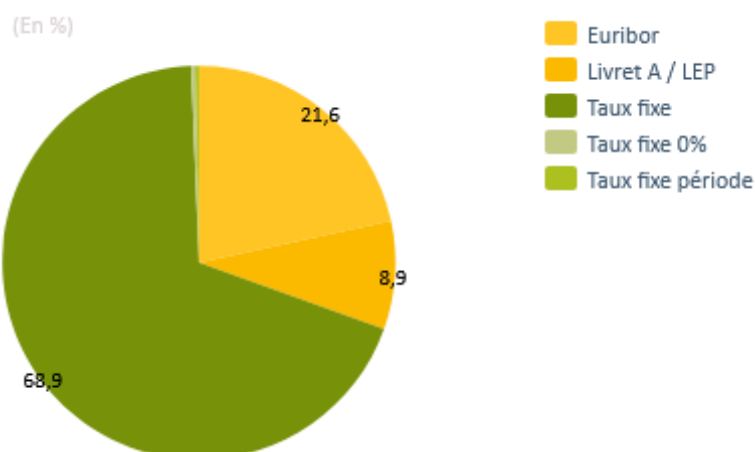
Projection du compte administratif 2025.

La structure de la dette de la Ville est composée de 48 contrats d'emprunt repartis auprès de 11 établissements prêteurs selon une répartition asymétrique. La part des trois principaux prêteurs a quelque peu évolué à la hausse en se concentrant sur quelques acteurs mais reste raisonnable au vu de la diversité des prêteurs.

Répartition de la dette du Blanc-Mesnil par prêteur au 1^{er} décembre 2025

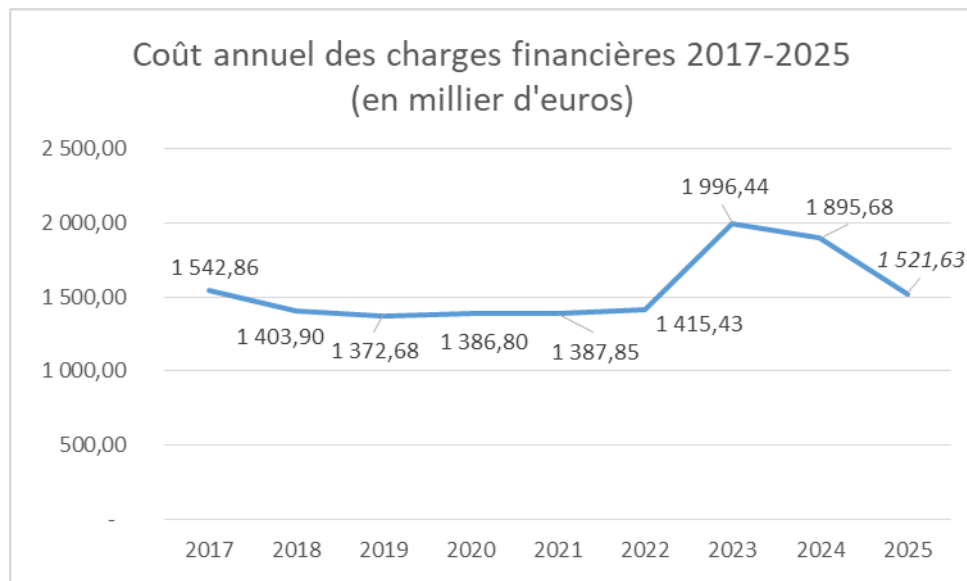


Répartition de la dette du Blanc-Mesnil par structure au 1^{er} décembre 2025



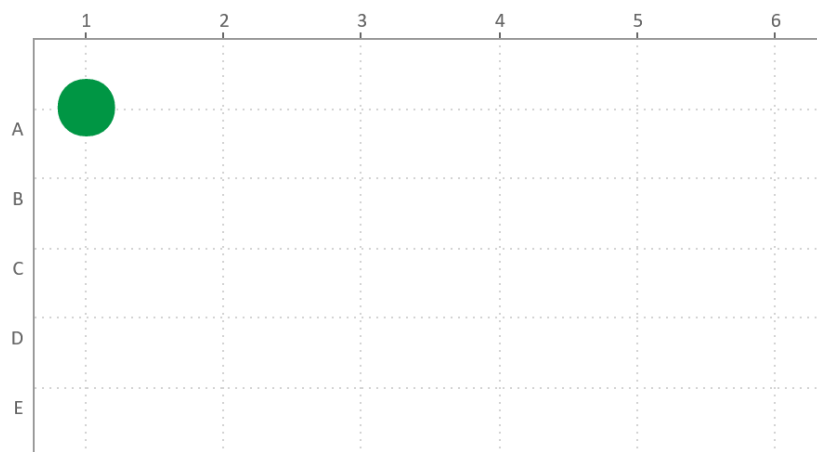
Les types de contrats (et donc d'exposition aux risques) confortent la stratégie d'une répartition en majorité sur les taux fixes (69% de l'encours au 1er décembre 2025). Sur les 31% restant relevant des emprunts à taux variables et indexés, seulement 8,9% relèvent du livret A/LEP.

Cette répartition de l'encours de dette, intégrant une part non négligeable de taux variable implique une gestion résolument active. En cette période, les taux longs se situent sur une trajectoire en hausse comme depuis le début de l'année. Les taux Euribor 3 mois sont privilégiés car en léger recul mais en ayant à l'esprit que les marges des établissements sont significatives. Dans le cadre de ses consultations, la Ville fait donc œuvre de finesse en contractant si nécessaire avec les établissements bancaires. La sensibilité à l'état du marché bancaire auquel est exposée la collectivité, s'illustre par rapport aux coûts des frais financiers que la Ville paie à échéance.

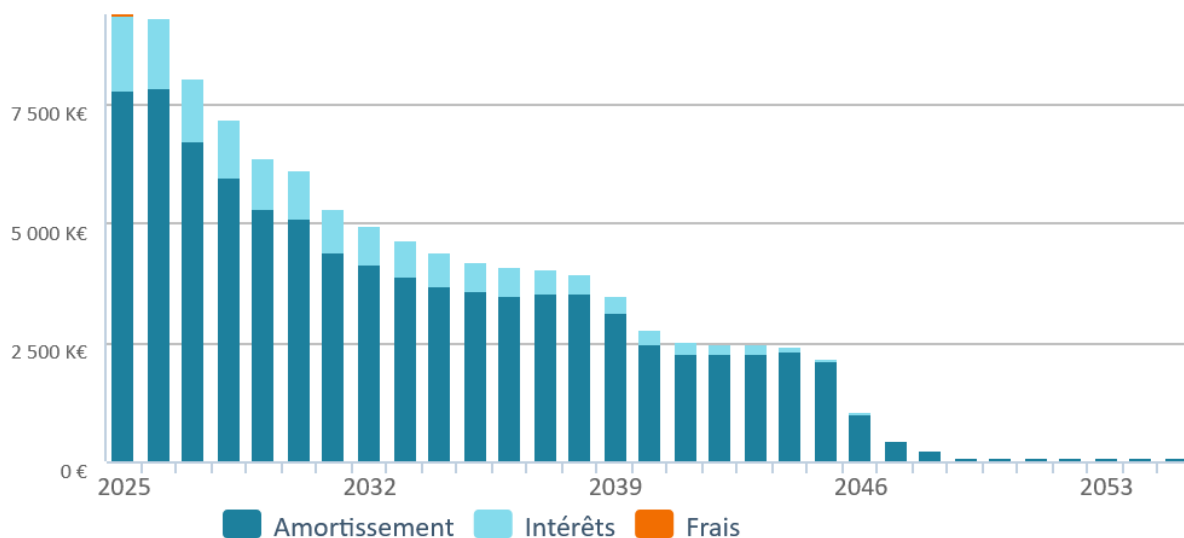


Projection du compte administratif 2025.

Afin de maîtriser ses dépenses financières, la Collectivité a pu gérer activement son encours afin de se départir de contrats aux conditions financières onéreuses. Ainsi en modérant le risque des taux variables et en gérant les contrats en cours d'exécution, la Ville dégage des marges de manœuvre en section de fonctionnement (gestion des charges financières) et en section d'investissement (gestion de l'encours de dette). Cette gestion s'allie d'autant plus à la sécurité financière des contrats conclus que la totalité de l'encours de dette de la commune est classé A1 selon la classification GISSLER, soit l'échelon le plus sécurisant existant.

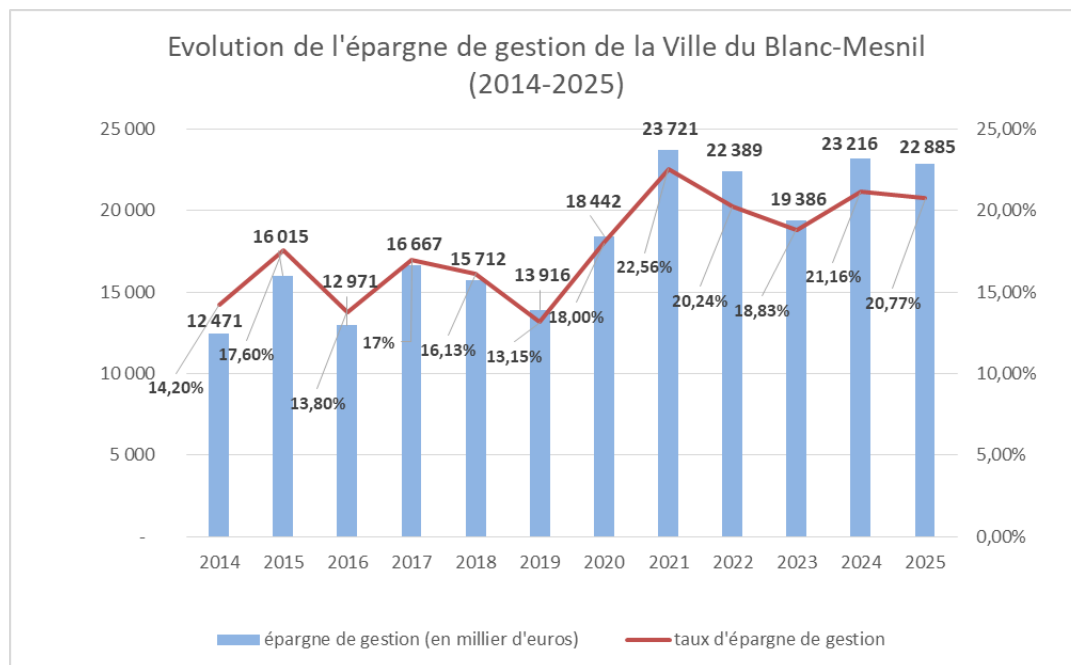


Profil d'extinction de la dette du Blanc-Mesnil au 1^{er} décembre 2025



3.2 Evolution des épargnes

3.2.a Une stabilisation de l'épargne de gestion



Projection du compte administratif 2025.

L'épargne de gestion est calculée par le solde effectif entre :

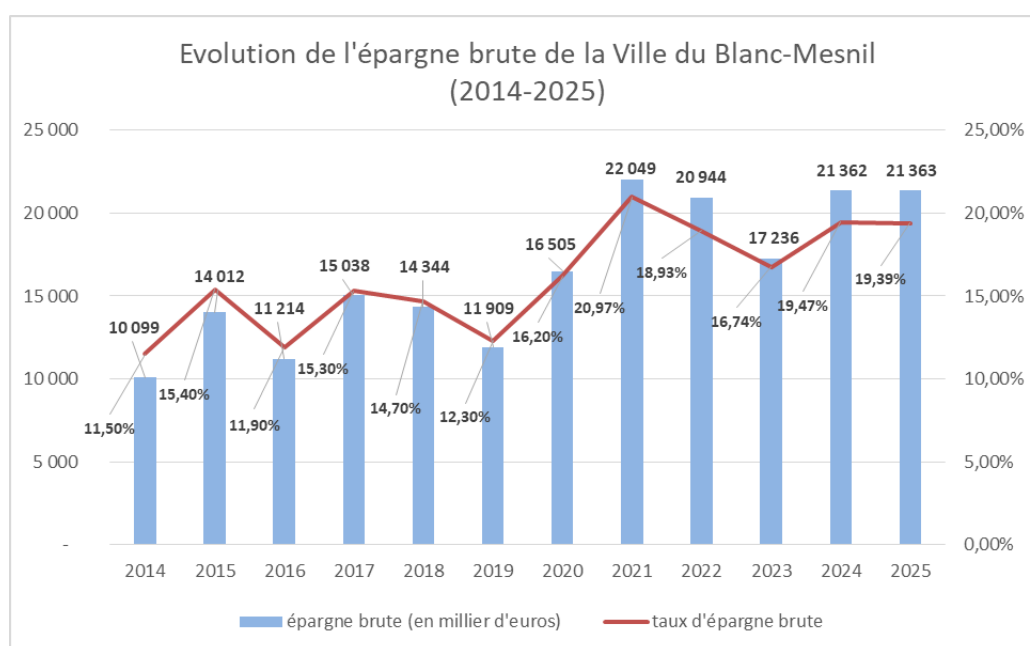
- les recettes de gestion courante (les chapitres 013, 70, 73, 74 et 75, soit les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et produits exceptionnels) d'une part ;

- et les dépenses de gestion courante (les chapitres 011, 012 et 65, soit les dépenses réelles de fonctionnement diminuées des charges financières et des charges exceptionnelles) d'autre part.

Suivant le pic historique de l'épargne de gestion en 2021, la tendance d'un niveau maintenu de cette épargne est confirmée en 2025. Ce haut niveau d'épargne de gestion permet de subvenir aux dépenses financières (intérêts). La légère baisse constatée en 2025 (environ 300.000€ en moins) s'expliquerait par un meilleur taux de réalisation des charges à caractère général d'ici la fin de l'exercice alimentant donc les dépenses de fonctionnement par rapport à des recettes de fonctionnement stables.

3.2.b La stabilisation de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée du résultat financier (chapitre 76 moins chapitre 66), hors produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77). L'épargne brute constitue le fondement de la richesse financière de la collectivité, en lui permettant de ne pas être uniquement dépendants des marchés financiers.

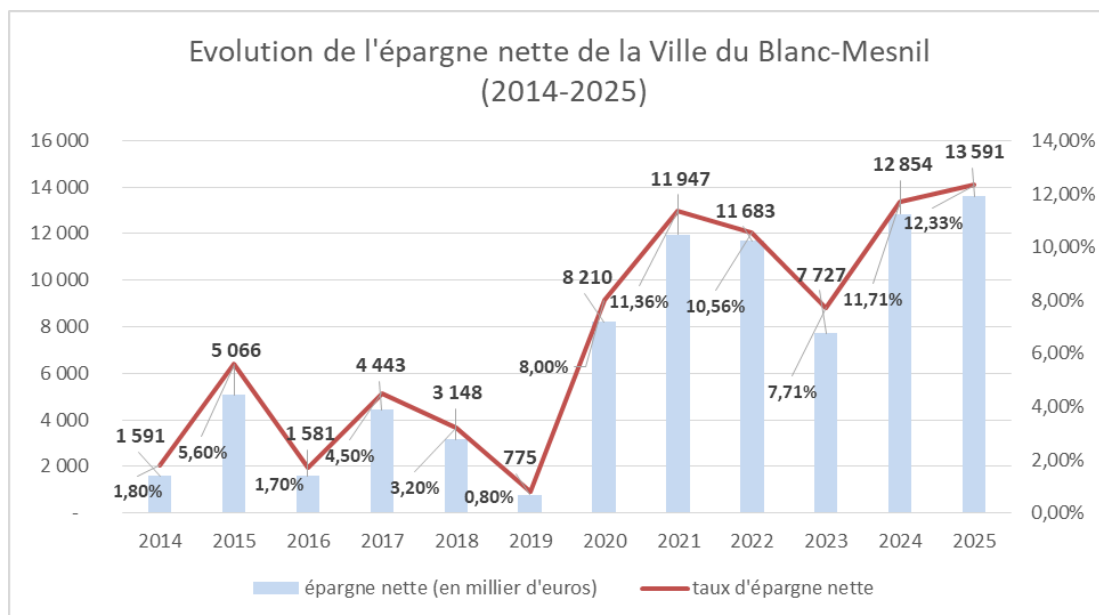


Projection du compte administratif 2025.

La conjonction d'un niveau d'épargne de gestion en baisse cette année (environ 300.000€ en moins) et d'un moindre coût des charges d'intérêt (environ 340.000€ en moins) en raison de la baisse des taux permet de présenter un niveau d'autofinancement brut 2025 stable par rapport à 2024.

3.2.c La consolidation de l'épargne nette

La stabilisation de l'épargne brut associée à un travail de l'encours de dette à la baisse aboutit à l'accroissement de l'épargne nette calculée à partir de l'épargne brute déduction faite de l'annuité de la dette en capital. Le résultat représente la capacité propre d'investissement de la collectivité une fois qu'elle s'est acquittée de toutes ses dépenses obligatoires (remboursement de la dette, entretien de ses bâtiments, etc.). A fin 2025, pas moins de 13,5 millions d'euros permettrait de financer les investissements et donc de ne pas sur-mobiliser le levier de l'emprunt.

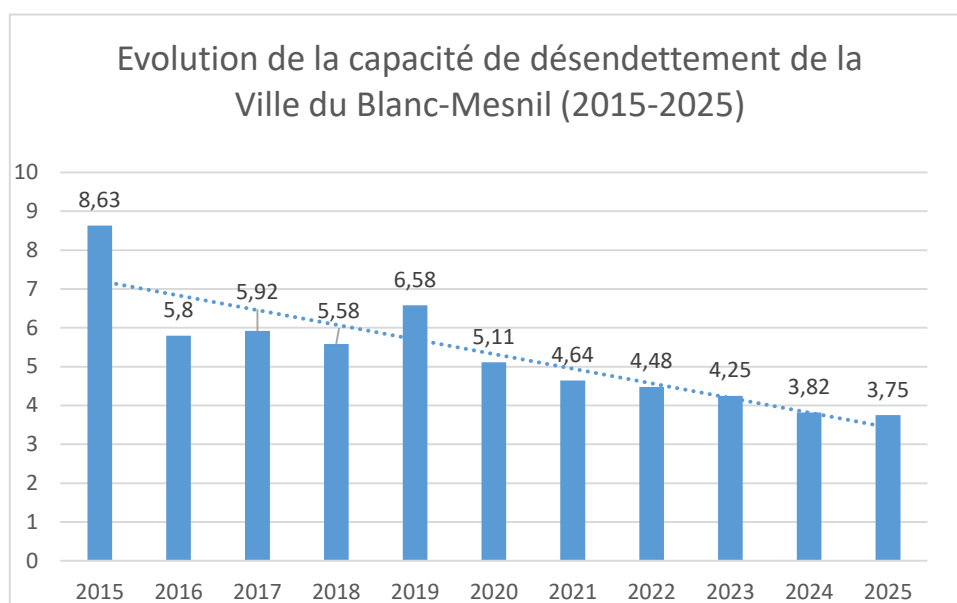


Projection du compte administratif 2025.

3.3 L'évolution toujours tendancielle à la baisse de la capacité de désendettement

Calculée à partir de l'encours de dette et de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, la capacité de désendettement, exprimée en année, correspond à la durée qui serait nécessaire à la Ville pour rembourser intégralement sa dette si elle décidait de consacrer l'ensemble de son épargne brute à ce remboursement, sans investir.

En effet, le niveau de la dette n'a pas le même impact suivant le volume de recettes et de dépenses d'une collectivité, même si celui-ci est rapporté au nombre d'habitants. Ainsi, plus l'épargne augmente et plus la Ville sera en mesure de se désendetter rapidement. On retient généralement un seuil de 12 ans à partir duquel la collectivité doit procéder à des ajustements. A partir de 15 ans, la collectivité est en situation critique et se trouve dans une situation d'éventuel déséquilibre structurel à moyen terme. Au Blanc-Mesnil, la capacité de désendettement ressort à 3,75 années à fin 2025, poursuivant une tendance baissière depuis 2015. Ce résultat relève de la conjonction entre un travail rigoureux de maintien de l'épargne brute et de gestion du stock de dette à la fin de l'année, la Ville a remboursé des emprunts dans des proportions plus importantes qu'elle n'en a contractés.

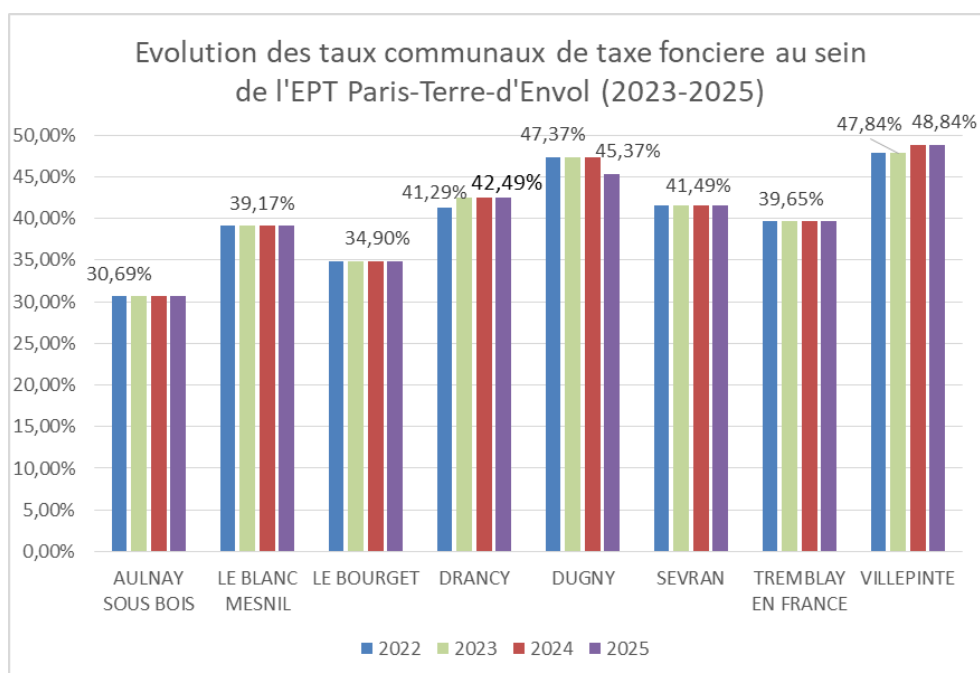


Projection du compte administratif 2025.

Les fruits de la bonne santé de cet indicateur s'apprécient chaque année lors des consultations bancaires réalisées par la collectivité durant lesquelles les établissements bancaires formulent leurs offres en prenant en compte notamment la capacité de désendettement. Le taux de couverture des besoins financiers de la collectivité par les établissements prêteurs oscille entre 500% et 800% selon les exercices. Cette couverture illustre la qualité de gestion et ainsi la qualité de la signature de la Ville du Blanc-Mesnil.

IV – Fiscalité directe

4.1 Situation des taux



Ces taux sont restés stables au cours du mandat précédent avec un geste fort de la municipalité en 2019 en diminuant de 7,5% le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comparativement, le taux de taxe foncière au Blanc-Mesnil (39,17%) est toujours inférieur à la moyenne des taux de taxe foncière appliqués par les communes membres de l'EPT Paris-Terres-d'Envol (40,33%).

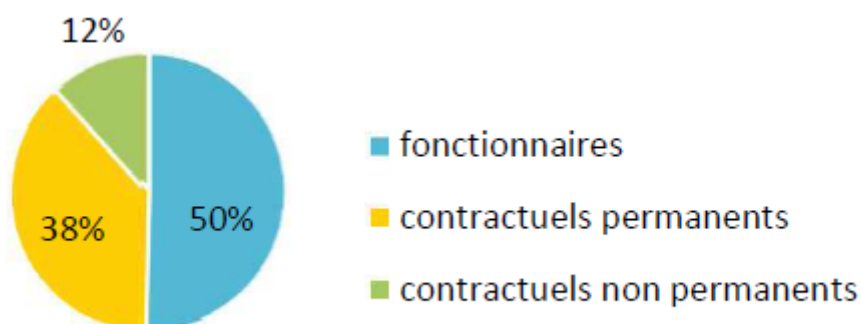
4.2 Produits de la fiscalité

En 2026, la revalorisation forfaitaire des bases locatives cadastrales serait de 0,8%, cette estimation provisoire dévoilée par l'Insee ce 28 novembre correspond à l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette revalorisation annuelle constitue le principal facteur de hausse notamment du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'augmentation des recettes de cet impôt pouvant provenir par ailleurs de l'élargissement des bases (agrandissements, constructions...). A noter qu'après un dynamisme significatif de la revalorisation dès 2022 du fait du regain de l'inflation, le taux diminue nettement, l'inflation actuellement stabilisée à la baisse impactant mécaniquement cet indice et les produits perçus par la Ville. Ce dynamisme est ciblé par la Cour des comptes en ce qu'il joue un rôle central dans la progression des recettes du bloc communal, d'ailleurs des recommandations avaient été formulées à ce sujet par les magistrats financiers en faveur d'un gel des valeurs locatives afin d'obtenir des répercussions sur le volume des dépenses de fonctionnement.

V – Effectifs et charges de personnel

5.1 Evolution des effectifs

La répartition des ETP rémunérés par statuts est la suivante :

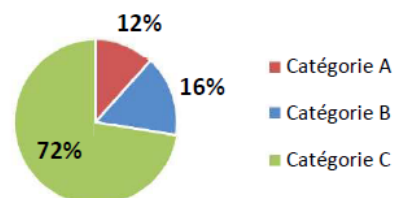


Source : synthèse du RSU 2024.

L'ETP total correspond à l'équivalent temps plein (ETP) constitué de l'ensemble des personnels rémunérés sur le mois et ce, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires, etc.). L'ETP des permanents correspond à l'équivalent temps plein constitué de l'ensemble des personnels rémunérés sur le mois sur un emploi permanent (fonctionnaires et contractuels uniquement)

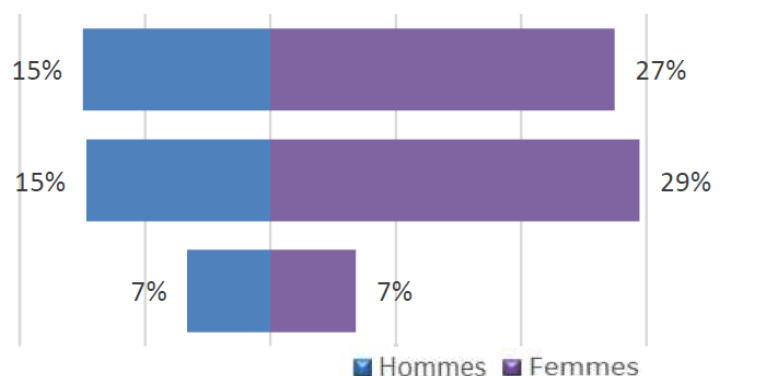
La répartition des effectifs permanents par catégorie et cadre d'emplois est établie comme suit :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	16%	22%
Technique	43%	38%	41%
Culturelle	6%	8%	7%
Sportive	0%	2%	1%
Médico-sociale	13%	14%	13%
Police	5%		3%
Incendie			
Animation	6%	22%	13%
Total	100%	100%	100%



Source : synthèse du RSU 2024.

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Source : synthèse du RSU 2024.

Le diagramme présenté est une photographie des effectifs permanents par catégorie au 31 décembre de chaque année. Sont comptabilisés dans cet effectif les agents sur emploi permanent en position d'activité (hors disponibilité, congé parental, ...), quel que soit leur statut (fonctionnaire ou contractuel), leur quotité de travail (temps complet, non complet, partiel).

L'effectif est réparti au 31 décembre 2024 de la façon suivante :

- 12 % de catégorie A
- 16 % de catégorie B
- 72 % de catégorie C

Ces taux se rapprochent de ceux observés d'un point de vue local sur les communes de plus de 1 000 agents du territoire de la Petit-Couronne de la Région Île-de-France, à savoir 13 % de catégorie A, 16 % de catégorie B et 72 % de catégorie C².

²source BILAN SOCIAL 2023, Données sur les collectivités de la petite couronne, édition mars 2025, CIG petite couronne.

5.2 Dépenses de personnel de la Ville

Années	Mandats émis	Evolution des dépenses de personnel CA	Evolution ensemble des collectivités du bloc communal (données DGCL)
2015	51 279 871,06 €		
2016	52 091 931,01 €	1,54%	-0,026%
2017	51 902 944,85 €	-0,31%	+1,865%
2018	50 258 737,51 €	-3,10%	+0,048%
2019	50 127 130,96 €	-0,26%	+1,544%
2020	49 108 892,10 €	-2,03%	+0,522%
2021	49 270 106,03 €	0,33%	+2,532%
2022	51 032 002,23 €	+3.57%	+4,895%
2023	52 258 599,34 €	+2.40%	+3,678%
2024	53 665 059,80 €	+2.69%	+4,335%
Evolution entre 2016 et 2024		+4,759%	+19,333%
2025 (CA provisoire)	53 655 983,57 €	-0.02%	

Si les charges de personnels avaient suivis la même trajectoire que l'ensemble des communes, le chapitre 012 aurait été au 31/12/2024 de 61.667.253,27€.

Budget de fonctionnement*	88 939 758 €	Charges de personnel*	53 665 060 €	➔	Soit 60,34 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		33 199 157 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		
Primes et indemnités versées :		6 883 764 €	1 923 755 €		
IFSE :		5 391 209 €			
CIA :		155 891 €			
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		1 051 490 €			
Nouvelle Bonification Indiciaire :		241 167 €			
Supplément familial de traitement :		203 928 €			
Complément de traitement indiciaire (CTI)		51 053 €			

5.3 Indemnités des élus

L'article 93 de la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, traduit à l'article L212324-1-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que le Conseil municipal est informé d'un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

La volonté du législateur est de renforcer la transparence sur les indemnités des élus et l'information des membres du Conseil municipal. Cet état doit être présenté, chaque année, avant l'examen du budget de la commune. C'est la raison pour laquelle il est intégré au sein du rapport d'orientations budgétaires.

Cet état doit faire mention :

- de l'ensemble des indemnités de toute nature,
- libellés en euros,
- de manière nominative,
- dont bénéficient les élus siégeant au conseil (municipal, départemental, régional, intercommunal à fiscalité propre...) :
 - au titre de tout mandat au sein de la commune, du département, de la région ou de l'EPCI à fiscalité propre,
 - y compris des fonctions exercées au sein de « tout syndicat »,
 - y compris les SPL, SEMI et autres SEMOP.

La collectivité a fait le choix de présenter les indemnités versées sur décembre 2024. Vous trouverez ci-après deux tableaux. Le premier fait état des indemnités perçues au titre de plusieurs mandats. Le second fait apparaître les élus bénéficiant de la seule indemnité de membre du conseil municipal. Les élus sont rangés par ordre du tableau.

NOM	PRENOM	FONCTION	COLLECTIVITE	INDEMNITE MENSUELLE BRUTE
RANQUET	Jean-Philippe	Maire	Ville du Blanc-Mesnil	4 631,33 €
		Vice-Président	Syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye	768,67 €
CERRIGONE	Christine	1 ^{ère} Maire-Adjoint	Ville du Blanc-Mesnil	3 613,98 €
		Conseillère régionale	Région Île-de-France	3 165,10 €
LEMARCHAND	Brigitte	Maire-Adjoint	Ville du Blanc-Mesnil	2 013,75 €
		Vice-Présidente	Etablissement public territorial « Paris Terres d'Envol »	1 808,63 €
VAZ	Micaël	Maire-Adjoint	Ville du Blanc-Mesnil	2 013,75 €
		Vice-Président	Etablissement public territorial « Paris Terres d'Envol »	1 808,63 €
SEGURA	Angéla	Conseillère municipale déléguée	Ville du Blanc-Mesnil	731,26 €
		Conseillère départementale	Département de la Seine-Saint-Denis	3 182,00 €

Elus ayant que leur indemnité au titre de membre du conseil municipal de la Ville du Blanc-Mesnil :

NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITE MENSUELLE BRUTE
HAMA	Rahnia	Maire-Adjoint	2 013,75 €
GALOTTO	Gabriel	Maire-Adjoint	2 013,75 €
BOUMEDJANE	Karim	Maire-Adjoint	2 013,75 €
VILTART	Jacky	Maire-Adjoint	2 013,75 €
LEFEVRE	Bénédicte	Maire-Adjoint	2 013,75 €
CARRE	Julien	Maire-Adjoint	2 013,75 €
BOUR	Patricia	Maire-Adjoint	2 013,75 €
MUSQUET	Jean-Marie	Maire-Adjoint	2 013,75 €
HERSEMEULE	Carmen	Maire-Adjoint	2 013,75 €
KHALI	Amina	Maire-Adjoint	2 013,75 €
HAN	Bo	Maire-Adjoint	2 013,75 €
RUBIO	Emile	Conseiller municipal délégué	731,26 €
DI CIACCO	Antonio	Conseiller municipal délégué	731,26 €
SAIA	Raffaele	Conseiller municipal délégué	731,26 €
MEYER	Karine	Conseillère municipale déléguée	731,26 €